



CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mai 2026 à 20h30

N°04-2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudine Heraud

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6/05/2026

		Présent	Absent excusé(e)	Ordre du jour : session ordinaire - Désignation des délégués aux commissions de la CCLNG (<i>délib.</i>) ; - Liste de proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (<i>délib.</i>) ; - Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026 (<i>délib.</i>) ; - Désignation des représentants siégeant auprès de l'assemblée Générale de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » (<i>délib.</i>) -Recrutement d'agents non titulaires de remplacement (<i>délib.</i>) -Recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité. (<i>délib.</i>) - Mise à jour du tableau des effectifs (<i>délib.</i>) - Questions diverses
BOTTERO	Aurélie	X		
CHASSIN	Franck	X		
COURJAUD	Thierry		X	
DIDIER	Dominique	X		
DUPUY	Elodie	X		
FEBVIN	Marie-Pascale	X		
GENAIN	Jean-Pierre	X		
HERAUD	Claudine	X		
JOYÉ	Jean-François	X		
LAMBERT	Régine	X		
LIMOUZIN	Sandrine	X		
METTE VIALATTE	Séverine	X		
SICAUD	Geoffrey	X		
SOPENA	Patrice	X		
ZOCCO	Jonathan	X		

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026 Début de la séance : 20h30

Désignation des délégués aux commissions de la CCLNG **Délib. N°2026-06-01** ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la réunion du Conseil Communautaire de la CCLNG du mercredi 6 mai 2026, 8 commissions thématiques ont été créées. Pour la constitution de chacune, un membre par commune doit être nommé.

Commission « Finances, Relations avec les communes, Mutualisation »

⇒ JEAN-FRANÇOIS JOYE

Commission « Aménagement de l'Espace, Urbanisme, Habitat, Patrimoine bâti, Politique Foncière »

⇒ FRANCK CHASSIN

Commission « Développement économique, Commerces, Attractivité du territoire, tourisme et grands projets »

⇒ JEAN-PIERRE GENAIN

Commission « Services Techniques, Voirie, Infrastructures et Assainissement non collectif »

⇒ THIERRY COURJAUD

Commission « Ressources Humaines, Commande Publique, Administration Générale »

⇒ CLAUDINE HERAUD

Commission « Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Sports »

⇒ ELODIE DUPUY

Commission « Transition écologique, Environnement, Mobilités et Énergie »

⇒ PATRICE SOPENA

Commission « Action Sociale, Solidarités, Accès aux droits, Action culturelle »

⇒ PASCALE FEBVIN

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Liste de proposition des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) Délib.N°2026-06-02 ;

Monsieur le Maire rappelle que Conformément au 1 de l' article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants,

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Conformément au 3^{ème} alinéa du 1 de [l'article 1650](#) du code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'union européenne ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires sera effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de 24 personnes proposée ci-dessous :

<u>Nom – Prénom</u> TITULAIRES		<u>Impositions</u> <u>directe locales</u>	<u>Nom – Prénom</u> SUPPLÉANTS		<u>Impositions</u> <u>directe locales</u>
1	SOPENA Patrice		13	ADAM Jean-Paul	
2	PRINCE Bernard		14	GENAIN Jean-Pierre	
3	CHASSIN Evelyne		15	MATRAT Yves	
4	FEBVIN Marie-Pascale		16	CHASSIN Franck	
5	DUFAU Michel		17	DIDIER Dominique	
6	LAMBERT Régine		18	COURJAUD Thierry	
7	HERAUD Jean-Marie		19	DUPUY Elodie	
8	LIMOUZIN Sandrine		20	GIRARD Anne	
9	LARRY Jérôme		21	HERAUD Alain	
10	BONNET Laurent		22	SAINT-GIRONS Xavier	
11	GANDRÉ Allain		23	SALOMON Annie	
12	FERREIRA Manuel		24	AUDAIRE Alain	

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026 *Délib.N°2026-06-03*

BUDGET 2026

Depuis 2023 et depuis la mise en place du référentiel M57, le conseil autorise Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections."

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections pour l'année 2026.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » *Délib.N°2026-06-04*

Depuis 2016 le Département a créé l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

L'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune,

Il nous demande de désigner des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de l'Agence technique départementale. Il demande de désigner le Maire ou son représentant en qualité de titulaire et un suppléant. Monsieur le Maire propose :

- De désigner le Maire M JOYÉ Jean-François ainsi que son suppléant Monsieur CHASSIN Franck pour siéger à l'assemblée générale.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Recrutement d'agents non titulaire de remplacement *Délib.N°2026-06-05*

Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide d'agents fonctionnaires et (ou) contractuels indisponibles ;

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires ainsi que des agents contractuels momentanément indisponibles.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Recrutement d'agents non titulaires de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité.

Délib.N°2026-06-06

Afin d'assurer la continuité du service public communal et de répondre à des besoins ponctuels liés à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier, le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels pendant toute la durée de son mandat.

Le Maire déterminera, en fonction des besoins du service, les fonctions exercées, le niveau de recrutement, la durée des contrats ainsi que la rémunération des agents recrutés, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Mise à jour du tableau des effectifs *Délib.N°2026-06-07*

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Le maire soumet à l'assemblée :

de mettre à jour sur le tableau des effectifs avec la création de poste d'adjoint technique Territorial à temps complet qui a été faite par délibération en janvier 2026 à compter du 1^{er} mai 2026 :

Ce poste est pourvu par Julien LAMOUREUX, depuis le 1^{er} mai 2026.

Il propose également **la suppression :**

⇒ d'1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) au 1^{er} mai 2026,

et la création de :

⇒ d'1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}) au 1^{er} mai 2026,

Ce poste sera pourvu par un fonctionnaire, Mme Sophie HERAUD travaillant déjà au sein de la collectivité et qui remplit les conditions nécessaires pour bénéficier d'un avancement de grade.

- de modifier ainsi le tableau des effectifs.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Proposition adoptée à l'unanimité des présents

Questions diverses

Nomination des conseillers techniques DFCI :

- BENAUVIGNE Jean-Claude
- QUERION Joris
- CAPDEVILLE Hervé
- REAUX Philippe
- FEBVIN Bruno
- DIDIER Dominique
-

Lecture d'une proposition du règlement intérieur de la salle des associations. A cette occasion, il est mentionné que cette proposition est une base de discussion. Le règlement sera validé dans le cadre d'une autre réunion de conseil municipal.

Ligne de crédit : Présentation par M. Le Maire -Activation ponctuelle pour payer des factures si besoin. Un montant de 150 000€ serait une solution pour ajuster dans l'attente de la TVA ou des subventions. La ligne de crédit sera présentée au conseil municipal pour délibération.

Fin de la séance : 21h31